



**LE PRÉSIDENT TEBBOUNE
CONVOQUE LE CORPS ÉLECTORAL**

La course aux législatives, c'est parti !

Page 07

CAPDZ

QUOTIDIEN D'INFORMATION

RÉCUPÉRATION DES FONDS DÉTOURNÉS
**Des universitaires saluent
l'engagement du Président Tebboune**

Page 09

VISITE DU PAPE LÉON XIV EN ALGÉRIE



**Tebboune préside une réunion
liée aux préparatifs**

Page 07

SAÏD SAYOUD

**« La réforme électorale
est historique ! »**

Page 08



CHLEF



**Plus de 8.000 moutons
importés débarquent au port
de Ténès en prévision de l'Aïd**

Page 08

**JOURNÉE SCIENTIFIQUE
À L'EHU 1ER NOVEMBRE 1954 D'ORAN
Focus sur le cancer du poumon
et dépistage précoce**

Page 02

**RÉHABILITATION DU JARDIN MÉDITERRANÉEN
Le Réseau Environnement et Citoyenneté
salue la décision du wali d'Oran**

Page 03

UN DANGER POUR ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS

Ordures autour de l'école

Bouhedba Ibrahim à Haï Es-Sabah



R. B

À Haï Es-Sabah, dans la commune de Sidi Chami, l'environnement immédiat de l'école primaire Bouhedba Ibrahim suscite une vive inquiétude. Des amas d'ordures s'y ac-

cumulent de manière anarchique, offrant un paysage dégradé et portant atteinte à la salubrité du quartier.

Ces dépôts sauvages, à l'origine d'odeurs nauséabondes persistantes, contribuent à la pollution de l'air ambiant et altèrent le cadre de vie des riverains. Plus préoccu-

pant encore, cette situation expose quotidiennement les élèves et le personnel éducatif à des risques sanitaires non négligeables.

« Ces comportements inciviques seraient le fait de certains habitants des cités avoisinantes à l'école notamment de parents d'élèves, ce qui soulève des interrogations quant au respect des valeurs éducatives et citoyennes que l'école s'efforce de transmettre », confiera un parent d'élève. Face à cette situation, l'établissement exprime sa ferme condamnation de ces pratiques et appelle à une mobilisation collective. Il rappelle que l'école, au-delà de sa mission pédagogique, constitue un espace d'apprentissage du civisme et du respect de l'environnement.

Un appel est ainsi lancé à l'ensemble de la communauté locale pour préserver la propreté des lieux et garantir un cadre sain et digne pour les élèves.

Dans ce contexte, les autorités locales sont invitées à intervenir en urgence pour mettre un terme à cette situation inacceptable, afin de rétablir la salubrité des lieux et préserver la santé des élèves ainsi que la dignité de l'établissement.

CONSERVATION DES FORÊTS D'ORAN

Sauvetage de 02

macaques et un aigle royal menacés d'extinction

K.M

Les services de la Conservation des forêts d'Oran sont intervenus rapidement suite à des renseignements précis faisant état de la détention illégale de deux singes macaques et de deux aigles royaux par un habitant de la commune de Bir El Djir. Sur instruction du substitut du procureur auprès du tribunal de Fellaoucene, et en coordination étroite avec la sureté de daïra de Belgaïd (25), les agents ont saisi ces animaux protégés et en danger critique d'extinction.

Cette opération de récupération met en lumière l'engagement des autorités à préserver la faune sauvage, strictement réglementée par la loi algérienne. Les spécimens, dont les macaques et l'aigle royal figurent parmi les espèces les plus vulnérables, ont été placés en sécurité pour leur réhabilitation et leur retour éventuel dans leur milieu naturel. Cette action rappelle l'importance de la vigilance citoyenne face au trafic illégal d'animaux, qui menace la biodiversité nationale et peut entraîner de lourdes sanctions pénales.

JOURNÉE SCIENTIFIQUE À L'EHU 1ER NOVEMBRE 1954 D'ORAN

Focus sur le cancer du poumon et dépistage précoce

R.M

Le directeur général de l'Établissement hospitalier universitaire (EHU) 1er Novembre 1954 d'Oran, M. Bar Rabah, a supervisé l'ouverture de la première Journée scientifique dédiée au « Imagerie thoracique : Mise en lumière sur le cancer du poumon ». Organisée par le service d'imagerie médicale et de radiologie, sous la houlette de la professeure Tahraoui Nouria, elle a réuni le professeur Toumi El Houari (président du conseil scientifique), le professeur Lellou Saleh (conseiller auprès de la direction générale), les chefs de services médicaux et administratifs, ainsi que des spécialistes en imagerie médicale, pneumologie, chirurgie thoracique, on-

cologie, anatomie pathologique et biochimie. Lors de cette rencontre, a été annoncé en primeur nationale le lancement de campagnes de dépistage précoce du cancer du poumon, utilisant la technique du scanner low-dose. Cette méthode innovante réduit l'exposition aux rayonnements par rapport aux examens classiques. Priorité aux groupes à risque, notamment les fumeurs, avec un suivi régulier des participants pour détecter la maladie à un stade curable et optimiser les chances de guérison. Cette journée s'inscrit dans la promotion de la formation continue des médecins et l'échange d'expertises sur les avancées en diagnostic et traitement, particulièrement pour le cancer du poumon – l'un des plus redoutables sans dépistage précoce.

L'imagerie médicale et la radiologie ont été mises en avant comme piliers essentiels du parcours de soins : du diagnostic précis au traitement et au suivi, grâce à leur haute résolution pour identifier les lésions et stades évolutifs. Les participants ont insisté sur l'urgence du dépistage précoce, la majorité des cas étant diagnostiqués à des stades avancés, compliquant les thérapies et les pronostics. Ils ont également plaidé pour une approche multidisciplinaire, mobilisant tous les acteurs de santé pour un accompagnement holistique et efficace des patients. L'EHU s'engage ainsi à suivre les avancées médicales, à élever la qualité des soins via des initiatives scientifiques, et à promouvoir une culture de prévention et de détection précoce.

CAMPAGNE DE REBOISEMENT À ORAN

420 arbustes plantés dans la forêt urbaine de Sidi El-Bachir



S.R

La Conservation des forêts d'Oran a organisé une campagne de reboisement volontaire dans la forêt urbaine de Sidi El-Bachir, à Bir El Djir. Menée en partenariat avec la direction de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du programme de formation des jeunes leaders, l'initiative a per-

mis de planter 420 arbustes. Menée sous le slogan « Tous concernés par le reboisement. Prenons soin de nos arbres », cette action s'inscrit dans les efforts continus pour verdifier les espaces urbains, lutter contre l'érosion et améliorer la qualité de l'air dans une zone densément peuplée. Les participants, issus des programmes jeunesse, ont contri-

bué activement à cette opération écologique, renforçant leur sensibilisation à la protection de l'environnement. La Conservation des forêts appelle à une prise en charge collective de ces plantations, avec un suivi régulier pour assurer leur survie et leur développement, contribuant ainsi à la résilience climatique de la wilaya d'Oran.

CAP
DZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION
Édité par la SARL BAHIA.COM
Directrice Générale
Hafida BENARMAS
Directrice de Publication
Fatima Benyekhlef

Siège social
Adresse :
Cité 1377
Logts AADL,
Bt 22,
1er étage,
Oran 31000

Administration- Rédaction-
Service publicité
Tel: 041 80 32 62 /
Fax : 041 80 32 63
Mobile : 0770 65 93 89
www.capdz.dz
redaction@capdz.dz
publicite@capdz.dz

IMPRESSION
Impression OUEST S.I.O
DIFFUSION
BAHIA.COM
TEL: 0770 65 93 89
Les manuscrits, photographies
et illustrations ou tout autre document
adressés ou remis à la rédaction
ne seront pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'aucune réclamation.

Pour votre Publicité s'adresser à: l'Entreprise
Nationale de communication, d'Édition et de Publicité
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone: 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

RÉHABILITATION DU JARDIN MÉDITERRANÉEN

Le Réseau Environnement et Citoyenneté salue la décision du wali d'Oran



Par H. Nassira

Le Réseau Environnement et Citoyenneté de la wilaya d'Oran accueille favorablement la décision du wali d'Oran, Brahim Ouchene de réhabiliter le Jardin Méditerranéen, situé dans le quartier Es-Seddikia dans la commune d'Oran.

Par un ordre ferme, il a mandaté un bureau d'études pour lancer des travaux de restauration, redonnant ses lettres de noblesse à cet espace vert délaissé depuis des années, et l'épurer des pratiques anarchiques qui y proliferaient. Toutes les attractions installées sans autorisation, ou dont les contrats avec l'Entreprise Oran Verte avaient expiré, ont été démantelées et saisies, puis transférées à la fourrière de l'établissement.

Le coordinateur du réseau, Yahiaoui El Haouari, a salué cette mesure opportune pour

un jardin classé parmi les poumons verts les plus précieux de la wilaya. Transformé en parc d'attractions commerciales, il avait perdu son essence : un havre de verdure pour le repos, la détente et le calme, idéal pour les familles, avec sa vue imprenable sur la façade maritime. Il déplore l'état de dégradation – poussière et aridité – causé par ces installations inadaptées aux espaces verts, un sujet qu'il avait maintes fois abordé dans Cap DZ.

Enfin, l'évacuation totale des attractions incompatibles avec la préservation de la verdure marque un tournant décisif. Le réseau applaudit l'intervention du wali pour libérer le jardin des zones noires liées à des exploitations illégales, sans titres ou avec dettes impayées. Une cellule environnementale, accompagnée des services de police de l'urbanisme et de la sûreté ur-

baine n°9, a procédé à ces enlèvements. Cette anarchie résulte d'un manque de suivi et de visites officielles, malgré les courriers du réseau réclamant le retour du jardin à sa vocation originelle. Le coordinateur évoque les premiers jours d'ouverture : un écran de verdure exceptionnelle avec seulement trois kiosques pour les services des promeneurs. Il s'est mué en parc de loisirs avec toboggans et autres jeux, perdant son charme naturel et verdoyant.

Le réseau se félicite ainsi de l'ordre du wali appelant à la protection de l'environnement et de ce jardin stratégique. Des instructions ont été données à la cellule environnementale pour un nettoyage en profondeur et l'élimination des points noirs, tandis que le directeur d'Oran Vert a été chargé de corriger la situation.

Pourquoi l'Entreprise

Oran Vert ne produit-elle pas d'unités de pépinières performantes ?

Yahiaoui regrette que l'Entreprise Oran Vert ait négligé sa mission originelle, délaissant le jardin au profit d'attractions incompatibles avec les exigences des espaces verts – arrosage, entretien, sans les transformer en zones arides pour piétons. Si l'objectif est la rentabilité, cela pourrait se faire ailleurs, via des aires dédiées aux jeux pour enfants. Le coordinateur précise qu'ils ne s'opposent pas aux revenus, possibles pour Oran Vert en créant des pépinières produisant de l'herbe naturelle localement, plutôt que de l'importer de la wilaya de Blida. Il insiste sur la préservation des espaces verts comme poumon de la ville, offrant aux citoyens un havre de paix en milieu urbain dense. L'engagement du wali motive leur action.

LOGISTIQUE PORTUAIRE

Ouchene appelle à accélérer le traitement des conteneurs



B.H

Le wali d'Oran, Brahim Ouchene, a effectué ce dimanche, une visite au Port d'Oran pour évaluer la situation générale des installations. Il s'est particulièrement penché sur la gestion des conteneurs et les opérations de déchargement et de traitement.

Le wali a donné des instructions fermes pour accélérer le déchargement des conteneurs et la libération des marchandises qu'ils contiennent, afin d'optimiser les flux logistiques et de fluidifier les opérations portuaires.

ALGÉRIE POSTE

Election et renouvellement de la Commission nationale de participation à Oran



H.N.

L'Entreprise Algérie Poste a pleinement activé son cadre de dialogue social à Oran, en organisant l'élection et le renouvellement de la Commission nationale de participation. Cette étape importante s'est déroulée en présence de la directrice générale, Mohammed Bourouba secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs du secteur postal et des télécommunications, Mohammed El Mahdi Bouraïou secrétaire général du Syndicat national des travailleurs d'Algérie Poste.

À cette occasion, la directrice générale a réaffirmé son engagement à promouvoir le dialogue professionnel, à renforcer les droits professionnels et sociaux des agents, à améliorer leurs conditions de travail et à préserver leur pouvoir d'achat. Ces mesures visent à consolider un environnement professionnel stable et motivant pour une meilleure performance. Elle a souligné le rôle clé de la Commission de participation comme espace structuré d'écoute des préoccupations des employés, favorisant l'équilibre au sein de l'écosystème de travail.

SÛRETÉ D'ORAN

Démantèlement d'un réseau de stupéfiants



M.N.

Les éléments de la Sûreté urbaine n°18, relevant de la Sûreté de la wilaya d'Oran, ont interpellé 7 individus impliqués dans le trafic de stupéfiants, dont un recherché et 4 sous mandat d'arrêt, selon un communiqué officiel de la police d'Oran. L'opération a permis la saisie de 212 comprimés psychotropes de diverses espèces, environ 100 grammes de drogue prête à la vente, et une somme de 14 millions de centimes issue des ventes. Elle fait suite à des enquêtes de terrain menées par les services autour des suspects dans leur zone d'action. Les interpellés utilisaient leurs domiciles comme bases de stockage et de distribution. Après surveillance, repérage et identification, ils ont été arrêtés successivement, avec confiscation des produits, précise la même source.

« DZ YOUNG LEADERS »

Clôture triomphale à Oran du premier forum national



R.M

Le ministre de la Jeunesse et président du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a présidé dimanche soir la cérémonie de clôture du premier forum national du

programme de qualification des jeunes leaders « DZ Young Leaders », en présence du wali d'Oran, Ibrahim Ouchane. Accompagné des autorités locales, le ministre a salué le « potentiel exceptionnel » de la jeunesse algérienne, mis en lumière par ce programme qui a enregistré

1 000 projets concrets dans des domaines variés. Il a félicité les participants pour leur engagement exemplaire et leur assiduité aux ateliers et sessions du forum.

Ce rendez-vous marque l'aboutissement du premier parcours du projet « DZ Young Leaders », structuré en trois cycles distincts.

Chacun encadre 1 000 jeunes leaders pendant quatre mois, couronnés par un forum national dédié à la présentation des résultats et aux échanges d'expériences.

Plus de 75 000 jeunes se sont inscrits à l'initiative, dont plus de 5 000 ont élaboré des feuilles de route pour des projets communautaires. Parmi eux, 1 000 initiatives ont été retenues pour un accompagnement intensif d'un an.

M. Hidaoui a appelé à prendre en charge les 4 000 projets restants via les incubateurs locaux, afin de maximiser leur impact sociétal et économique à travers le pays.

MUSÉE DU MOUDJAHID D'ORAN

Activité intense pour renforcer la mémoire nationale

Par Djamilia. M

Le directeur du Musée du Moudjahid de la wilaya d'Oran, Seddiki Mokhtar, a révélé dans une déclaration, que l'établissement a connu ces deux dernières semaines une effervescence remarquable et une activité soutenue. Plus de 90 visiteurs issus de divers horizons y ont été accueillis, témoignant d'un intérêt croissant pour la mémoire nationale et l'histoire révolutionnaire de l'Algérie.

Dans ce cadre, le musée a reçu une visite de 150 enfants accompagnés de 30 parents, organisée par la Société de gestion des activités sociales et culturelles des employés du complexe Sonelgaz – Unité régionale d'Oran. Les participants ont exploré les deux salles d'exposition, découvrant les trésors patrimoniaux du lieu. Selon le responsable l'administration a élaboré un programme riche et varié, en coordination avec plusieurs partenaires, ce qui a permis d'attirer un large public et de sensibiliser à l'histoire nationale.

Parmi les temps forts, la commémoration du Jour de la Victoire en mars, marquée par des événements historiques et culturels évoquant les exploits et les sacrifices du peuple algérien pour la liberté et l'indépendance. Le musée a également participé aux sessions ramadanesques. Ces rencontres scientifiques et intellectuelles ont offert un espace d'échange et de débat approfondi sur les enjeux de la mémoire nationale. Une autre étape marquante a été la commémoration de l'opération de la poste d'Oran en avril. Des rencontres et conférences ont permis de revisiter cette page historique cruciale, en soulignant ses détails et ses implications patriotiques. Les activités ne se sont pas limitées aux



sphères académiques : elles se sont étendues aux institutions pénitentiaires. Des conférences historiques ont été dispensées aux détenus par des professeurs du conseil scientifique, dont le Pr Guendouz et le Pr Derkaoui. Ces initiatives ont touché plusieurs établissements, tels que l'institution de rééducation de Misserghin, celle de réinsertion d'Oran-Casbah (M'dina Djidda) et l'institution de prévention de Gdyl. Elles ont été chaleureusement accueillies pour leur rôle dans l'inculcation des valeurs patriotiques. Le musée a organisé des sorties sur le terrain avec le Dr Beldjah, membre du conseil scientifique, pour visiter les lieux liés aux chefs historiques de la wilaya d'Oran, comme les domiciles d'Ali Cheriati, Cherif Zeddour, Ibrahim Belkacem, et le siège de l'association des sciences de l'éducation. Cette démarche vise à relier les générations actuelles aux espaces authentiques de la Révolution. Dans une optique de coopération scientifique, le musée a collaboré avec le labo-

ratoire des manuscrits de la Faculté des civilisations islamiques de l'Université d'Oran pour commémorer les martyrs de mars, échangeant expertises et activités conjointes. Des partenariats avec l'association des résistants et ayants droit, ainsi que la direction des moudjahidine, ont marqué la mémoire de l'opération postale d'Oran, incarnant un travail collectif au service de l'histoire nationale. Par ailleurs, des témoignages vivants de moudjahidines et de témoins oculaires ont été enregistrés, préservant la mémoire orale pour les générations futures. Les portes du musée sont restées grandes ouvertes aux visiteurs, renforçant les liens avec la communauté locale et promouvant la culture muséale. Le directeur a affirmé que cette dynamique se poursuit tout au long de l'année via de nouvelles programmations, visant à valoriser l'histoire nationale et à la rendre accessible, particulièrement aux jeunes, porteurs de la flamme de la mémoire patriotique.

L'ACADÉMIE «EL WAHRANI» CÉLÈBRE LE MOIS DU PATRIMOINE Des manifestations internationales pour renforcer l'identité culturelle

Djamilia.M

L'Académie « El Wahrani » pour les études scientifiques et l'interaction culturelle se prépare à organiser la première édition d'une initiative inédite : le « Mois



du Patrimoine ». Ce projet vise à ouvrir un espace de dialogue scientifique et d'échanges culturels entre chercheurs et passionnés d'Algérie et d'ailleurs. Du 18 avril au mois de mai, une série de manifestations internationales se déroulera sur un mois entier. Cette ambition scientifique et culturelle cherche à accroître la sensibilisation à l'identité culturelle et à ancrer le patrimoine dans la mémoire collective. Organisée par l'unité des études culturelles, identitaires et patrimoniales, en partenariat avec le Haut Conseil de la langue arabe, l'événement est placé sous la présidence et la supervision de la professeure Souad Besnassi, présidente de l'Académie, professeure à l'Université d'Oran 1 et membre du Haut Conseil. Il bénéficie d'une présidence d'honneur du professeur-docteur Saleh Belaïd, président du Haut Conseil de la langue arabe, figure éminente en langue, culture et sauvegarde du patrimoine, conférant à l'événement une dimension nationale et scientifique majeure. La préparation et la coordination sont assurées par la docteure Baghour Yamina (Université de Tlemcen), présidente du comité des activités et membre de l'Académie, et le docteur Hassan Boussersoub (Université de Sétif 2), chef de l'unité des études culturelles, identitaires et patrimoniales. Ensemble, ils veillent à un déroulement rigoureux pour atteindre les objectifs de cette initiative. Sous le slogan « Notre patrimoine, une responsabilité collective ; sa préservation, un investissement pour l'avenir », la professeure Souad Besnassi a souligné l'importance du patrimoine comme trésor civilisationnel. Loin de se limiter à un simple rappel du passé, il façonne le présent et éclaire l'avenir. Qu'il soit matériel ou immatériel, il incarne la mémoire des peuples, préserve leur identité et reflète leur diversité culturelle. Cette démarche s'inscrit dans les efforts de l'Académie pour valoriser le patrimoine national et renforcer sa place dans la recherche académique. Une participation massive d'enseignants-chercheurs de diverses universités nationales et internationales est attendue. Au programme : sessions scientifiques, ateliers spécialisés pour développer les compétences en recherche patrimoniale, et ouverture de nouvelles perspectives de coopération entre chercheurs et institutions culturelles. Des interventions aborderont la protection et la valorisation du patrimoine face aux mutations sociales et technologiques actuelles, en insistant sur son intégration dans les projets de développement culturel pour assurer sa pérennité et son rôle dans la vie quotidienne. Clôture en apothéose avec la 2e édition d'un colloque international les 17 et 18 mai 2026, sous le thème « Le patrimoine, une mémoire vivante et une identité renouvelée ». Cette rencontre évaluera les retombées de la manifestation et stimulera les débats sur l'avenir du patrimoine populaire algérien, comme enjeu partagé et stratégique.

CHLEF

Plus de 8.000 moutons importés débarquent au port de Ténès en prévision de l'Aïd

Z. L

Le port de Ténès, dans la wilaya de Chlef, a accueilli lundi un premier navire chargé de plus de 8.100 têtes ovines en provenance de Roumanie, dans le cadre du programme d'importation destiné à couvrir les besoins en moutons pour l'Aïd El-Adha.

D'après le directeur des services agricoles, Mehdi Kouadria, une équipe de 20 vétérinaires a été mobilisée afin d'assurer le contrôle sanitaire des animaux, depuis leur déchargement jusqu'à leur mise en quarantaine, puis leur commercialisation. Les ovins, jugés en bon état de santé après inspection, seront transférés vers la zone de quarantaine d'El-Hebaïr pour une durée d'une semaine, conformément aux normes sanitaires en vigueur, a précisé l'inspecteur vétérinaire Amine Naas Arraba. D'autres car-



gaisons sont attendues prochainement au port de Ténès, afin de répondre à la demande locale et régionale à l'approche de la fête de l'Aïd. Cette opération s'ins-

crit dans les efforts des autorités publiques visant à assurer la disponibilité des moutons de sacrifice et à stabiliser le marché national.

MASCARA

Des activités culturelles et artistiques pour célébrer la Journée mondiale de l'autisme

S. B

À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, plusieurs activités culturelles et artistiques ont été organisées, lundi, au Théâtre régional « Bachir-Zahaf » de Mascara, au profit d'enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Initiée par l'association de wilaya « Chamseddine » dédiée aux enfants autistes, cette manifestation a été marquée par la présentation d'une pièce de théâtre intitulée « L'enfant autiste », produite par l'association « Selsabil El-Amel ». La pièce met en scène l'histoire de trois enfants parvenant à surmonter leurs difficultés grâce à des activités



ludiques et créatives telles que le dessin, la lecture et le chant.

Le programme a également comporté des prestations artistiques, notamment l'interprétation de chants patriotiques par des enfants autistes inscrits dans la section pédagogique de l'association organisatrice, offrant ainsi un moment d'expression et de

valorisation de leurs talents.

En marge de l'événement, la présidente de l'association « Chamseddine », la psychologue Hafsa Mokhfi, a insisté sur l'importance d'une communication continue entre les mères et leurs enfants autistes. Elle a notamment souligné la nécessité de consacrer un temps quotidien à l'accompa-

gnement affectif et éducatif, tout en appelant à une implication active des familles dans le suivi thérapeutique, en coordination avec les spécialistes des centres pédagogiques.

Selon la même intervenante, ces activités visent à offrir un accompagnement psychologique et social aux enfants, à favoriser leur intégration dans la société et à sensibiliser à l'importance des pratiques artistiques et culturelles dans leur prise en charge.

La manifestation a enregistré une large participation d'enfants autistes accompagnés de leurs parents, ainsi que de représentants d'associations à caractère social actif dans la wilaya.

EL BAYADH

Renforcement de la prise en charge grâce aux journées médico-chirurgicales

R. R

Une vingtaine d'interventions chirurgicales ont été effectuées dans le cadre des journées médico-chirurgicales en orthopédie, organisées à l'établissement public hospitalier Chahid Djermani Mohamed, dans la circonscription administrative d'El-Abiodh Sidi Cheikh (wilaya d'El Bayadh), a indiqué lundi le directeur de l'établissement, Djilali Boudia.

Organisées en coordination avec l'Association nationale de santé « Amis du patient », ces journées ont mobilisé une équipe médicale bénévole spécialisée en

chirurgie orthopédique, venue notamment des wilayas d'El Oued et de Tlemcen, en plus du personnel médical et paramédical de l'hôpital. Cette synergie a permis la réalisation d'environ 20 interventions en traumatologie et orthopédie, dont plusieurs opérations de pose de prothèses de la hanche.

S'étalant sur trois jours, cette initiative a également donné lieu à plus de 50 consultations spécialisées en orthopédie, au profit de patients issus des différentes localités de la circonscription d'El-Abiodh Sidi Cheikh.

Ces actions médico-chirurgicales, organisées de manière périodique, s'inscri-

vent dans une dynamique visant à améliorer la prise en charge des patients au niveau local, tout en réduisant les déplacements vers d'autres wilayas pour bénéficier de soins spécialisés. Elles constituent également une opportunité d'échange d'expertises et de renforcement des compétences entre les équipes médicales participantes.

Dans cette optique, des préparatifs sont en cours pour organiser prochainement d'autres journées médico-chirurgicales dans diverses spécialités, dans le cadre du jumelage médical établi avec le Centre hospitalo-universitaire Tidjani-Damerdj de Tlemcen.

TIARET

Lancement de plusieurs projets d'aménagement urbain dans les quartiers du chef-lieu

Des travaux d'aménagement urbain ont été récemment lancés dans plusieurs quartiers de la ville de Tiaret, visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à renforcer les infrastructures de base, a indiqué lundi le directeur de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction (DUC), Omar Medjebber. Ces projets, inscrits dans le cadre du programme sectoriel, concernent notamment le plan d'occupation des sols du Nord-est de la ville, en particulier le quartier des 200 logements participatifs dans la zone de Zemala. Les opérations portent sur la réalisation des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, suivie de l'aménagement des trottoirs et de la généralisation de l'éclairage public, pour un montant estimé à 60 millions de dinars. Dans ce même secteur, un passage supérieur est en cours de réalisation afin de sécuriser les déplacements des élèves entre le quartier des 1.500 logements AADL et l'école primaire située de l'autre côté de la route à double voie. Cet ouvrage vise également à faciliter l'accès des citoyens au centre-ville. Une enveloppe similaire, estimée à 60 millions de dinars, a été allouée à ce projet. Par ailleurs, des travaux d'installation et de maintenance de l'éclairage public sont en cours le long de plusieurs axes structurants de la ville, notamment entre la direction de l'environnement et le siège du tribunal, ainsi que sur l'axe reliant la salle de cinéma « Atlas » au rond-point Mechraâ Safa, jusqu'au siège de la Chambre d'agriculture et le quartier Zaaroura. D'autres quartiers, tels que Oued Talba, Mesri Djilali, Tefah 3 et Abadia 1 et 2, sont également concernés. Le coût global de ces interventions est estimé à 80 millions de dinars. En outre, la DUC supervise la réhabilitation de la route reliant le quartier « Regina » au tribunal sur une distance de 800 mètres, en complément des travaux déjà réalisés par la commune, notamment le pavage des trottoirs et l'installation de l'éclairage public. Ces opérations traduisent la volonté des autorités locales de moderniser les infrastructures urbaines et d'améliorer durablement les conditions de vie des citoyens.

RELIZANE

Prochain raccordement de plus de 400 habitations au gaz naturel à El Hassi

Les travaux de raccordement de 464 habitations au réseau de gaz naturel seront prochainement lancés dans la commune d'El Hassi, relevant de la daïra d'Ammi Moussa, à l'est de la wilaya de Relizane, a indiqué lundi la direction locale de l'Énergie et des Mines.

Ce projet, financé à hauteur de 430 millions de dinars par le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, vise à renforcer l'accès à cette ressource essentielle pour les habitants de la région. Il prévoit la réalisation d'un réseau de transport de 13 kilomètres, d'un réseau de distribution d'environ 11 kilomètres, ainsi que la mise en place d'un poste de détente destiné à réguler la pression du gaz. Les délais de réalisation sont fixés à 18 mois pour le réseau de transport et à 8 mois pour le réseau de distribution, sous la supervision de la société Sonelgaz. Cette opération permettra d'alimenter près de 2.500 habitants, en plus de plusieurs établissements scolaires et infrastructures publiques locales. Selon la même source, le taux de raccordement au gaz naturel dans la wilaya de Relizane atteint actuellement 68 %, un chiffre appelé à évoluer à la hausse grâce aux programmes en cours et aux projets à venir.

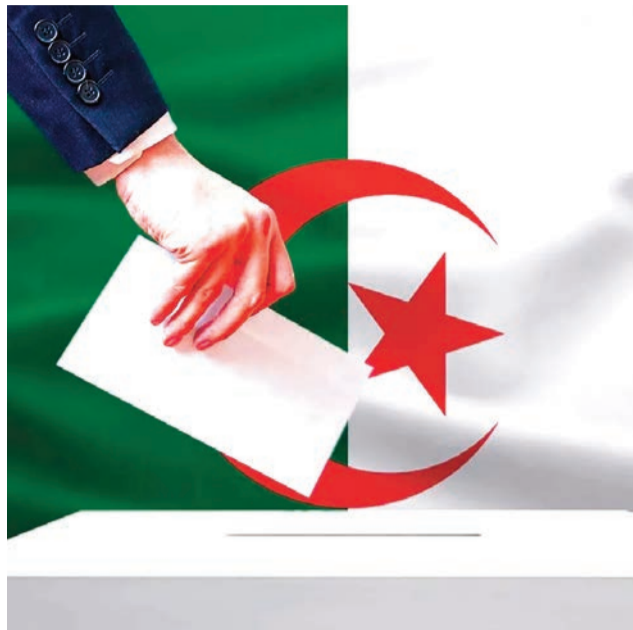
LE PRÉSIDENT TEBBOUNE CONVOQUE LE CORPS ÉLECTORAL La course aux législatives, c'est parti !

Wassila. B

Suite à la convocation, par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, du corps électoral pour l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), prévue le 2 juillet prochain, le processus électoral est désormais enclenché et doit passer par plusieurs étapes définies par la loi organique relative au régime électoral, conformément aux dispositions de la Constitution.

Dès la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral, la révision exceptionnelle des listes électorales s'ouvre pour permettre aux citoyens non-inscrits ou ayant changé de lieu de résidence de s'inscrire. Pour les prochaines législatives, cette opération aura lieu du 12 au 26 avril.

Par la suite, les partis politiques et les candidats indépendants procéderont au retrait des formulaires de souscription des signatures au niveau du siège de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), de ses délégations de wilayas ou des représentations diplomatiques et consulaires, puis au dépôt des dossiers de candidature dans un délai n'excédant pas les quarante-cinq (45) jours précédant la date du scrutin. A ce stade, l'Autorité procède à l'étude des dossiers pour vérifier qu'ils remplissent les conditions requises, y compris les nouvelles dispositions prévues par la loi relative au régime électoral, après quoi, elle statue sur la validité des candidatures par décision dûment motivée, laissant aux candidats dont les dossiers sont rejetés la possibilité d'introduire un recours. Vingt-trois (23) jours avant la date du scrutin, la campagne électorale est déclarée ouverte. Elle s'achève trois (3) jours avant le scrutin, pour laisser place à la période de



silence électoral. Par ailleurs, concernant les dépenses de la campagne électorale, celles-ci sont soumises au contrôle de la Commission de contrôle du financement de la campagne électorale, dont les décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle. Le jour du scrutin, l'opération de vote pour l'élection des membres de l'APN pour un mandat de cinq (5) ans se déroule selon le mode de scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel, sans panachage, et ce, à travers les bureaux de vote répartis sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger, ouverts de 8h00 à 19h00.

De nouvelles missions pour l'ANIE

Le dépouillement suit immédiatement la clôture du scrutin et les résultats sont consignés dans des procès-verbaux en présence des représentants des candidats, l'ANIE étant chargée de la centralisation des résultats. Le président de l'Autorité indépendante proclame les résultats provisoires après validation par le Conseil de l'ANIE, dans un délai de quarante-huit (48) heures, à compter de la réception des procès-verbaux de dépouillement. Les procès-verbaux des

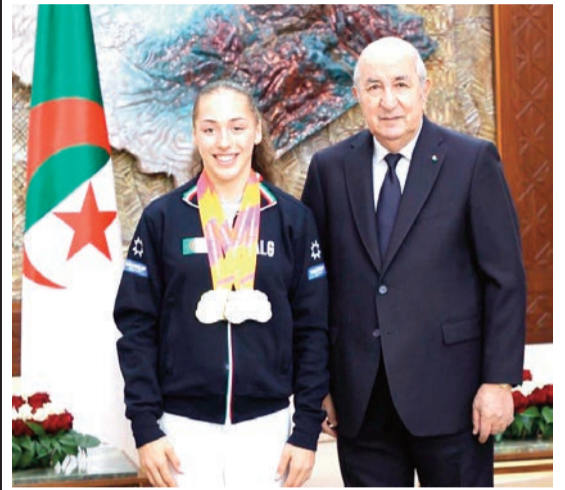
résultats et les recours relatifs à la régularité du scrutin sont transmis à la Cour constitutionnelle, qui statue et proclame les résultats définitifs dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la réception des résultats provisoires. Il convient de noter qu'à la suite des amendements introduits à la Constitution et à la loi électorale, pour les Législatives du 2 juillet, l'ANIE sera chargée des missions de supervision, de contrôle, de préparation, d'organisation et de gestion de l'opération électorale, les aspects logistiques étant confiés à l'administration, tenue de mettre à la disposition de l'Autorité indépendante tous les moyens matériels nécessaires. L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a annoncé, lundi dans un communiqué, le lancement de la révision exceptionnelle des listes électorales, à partir du 12 avril courant jusqu'au 26 du même mois, en prévision des élections législatives prévues le 2 juillet prochain. En vertu du décret présidentiel n 26-145 du 16 Chaoual 1447 correspondant au 4 avril 2026 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), prévue le jeudi 2 juillet 2026, et

en application des dispositions de l'ordonnance n 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, notamment les articles 62 et 65, l'ANIE annonce "l'ouverture de la période de révision exceptionnelle des listes électorales à partir de dimanche 12 avril 2026", sachant qu'elle sera clôturée dimanche 26 avril 2026, précise la même source. Elle a indiqué, à ce propos, que "les citoyennes et les citoyens non-inscrits sur les listes électorales, ayant atteint 18 ans révolus à la date du scrutin, et remplissant les conditions légalement requises, sont appelés à demander leur inscription sur la liste électorale de leur commune de résidence". L'Autorité a également "invité les citoyennes et les citoyens inscrits sur les listes électorales, ayant changé de lieu de résidence, à demander leur inscription sur la liste électorale de leur nouvelle commune de résidence, en se rapprochant du siège de la délégation communale de l'ANIE et à soumettre toute demande, selon le cas, munis d'une pièce d'identité et d'une attestation de résidence, et ce de 09:00 à 16:00". "Les citoyennes et citoyens peuvent accéder au site web de l'ANIE pour s'assurer de leur inscription, envoyer des demandes d'inscription ou de radiation via le lien: "https://services.ina-elections.dz", a-t-on précisé de même source.

Les citoyennes et citoyens résidant à l'étranger, "inscrits auprès des représentations diplomatiques ou consulaires algériennes, sont appelés à demander "leur inscription sur les listes électorales, selon les mêmes procédures, auprès de la commission de révision des listes électorales au niveau des représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger".

APRÈS SON SACRE EN COUPE DU MONDE DE GYMNASTIQUE

Tebboune félicite la championne Kaylia Nemour



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a félicité, lundi, la championne olympique Kaylia Nemour pour son sacre lors des épreuves de la Coupe du monde de gymnastique artistique féminine au Caire. "Deux médailles d'or pour l'étoile algérienne Kaylia Nemour lors des épreuves de l'étape de la Coupe du monde de gymnastique en Egypte, pays frère. Un parcours exceptionnel qui honore l'Algérie dans le monde. Merci Kaylia et à d'autres victoires. Mille bravos", a écrit le président de la République sur son compte sur les réseaux sociaux.

VISITE DU PAPE LÉON XIV EN ALGÉRIE

Tebboune préside une réunion liée aux préparatifs



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a présidé lundi une réunion de travail consacrée aux derniers préparatifs de la visite du pape Léon XIV en Algérie.

ALGÉRIE-MAURITANIE

Le Premier ministre mauritanien à Alger



Le Premier ministre de la République islamique de Mauritanie, M. Mokhtar Ould Diay, est arrivé, lundi, à Alger pour une visite officielle à la tête d'une délégation ministérielle de haut niveau, dans le cadre de la tenue de la 20e session de la Grande commission mixte algéro-mauritanienne de coopération, indique un communiqué des services du Premier ministre. A son arrivée à l'Aéroport international Houari-Boumediene, le Premier ministre mauritanien a été ac-

cueilli par le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, accompagné de membres du Gouvernement et de l'ambassadeur d'Algérie auprès de la Mauritanie, M. Amine Sid, a précisé la même source.

Cette visite "intervient dans le cadre de la dynamique positive que connaissent les relations bilatérales entre l'Algérie et la Mauritanie et participe de la volonté des dirigeants des deux pays de hisser la coopération bilatérale vers des perspectives plus larges, au service des intérêts communs et du renforce-

ment des liens fraternels entre les deux peuples frères". Les travaux de la Grande commission mixte de coopération seront consacrés à l'examen des "moyens de développer le partenariat bilatéral, d'encourager l'investissement et de faciliter les échanges commerciaux, tout en accordant une attention particulière au développement des zones frontalières et au renforcement de l'intégration économique entre les deux pays".

SAÏD SAYOUD

«La réforme électorale est historique !»



Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, hier après-midi, le projet de loi déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir au Parlement.

L'adoption du projet de loi est intervenue lors d'une séance plénière présidée par le président de l'APN, M. Brahim Boughali, en présence du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud et de la ministre chargée des Relations avec le Parlement, Mme Nadjiba Djilali. Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a présenté, le projet de loi déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir au Parlement, devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Présentant ce projet de loi lors d'une séance plénière, présidée par M. Brahim Boughali, président de l'Assemblée, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Nadjiba Djilali, M. Sayoud a précisé que les dispositions proposées dans ce texte incarnent "une complémentarité entre le processus de réforme administrative et po-

litique" engagé en Algérie. Ce texte "marque une nouvelle étape dans le renforcement de la légitimité représentative et la consécration de la justice électorale, au service de la stabilité des institutions et des aspirations des citoyens", a estimé le

ministre, soulignant que ce projet de loi "intervient conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à adopter une approche participative fondée sur le dialogue et la concertation".

Pour ce faire, les départements ministériels concernés, les instances pertinentes et les partis politiques ont été impliqués, afin de déterminer le nombre de sièges à pourvoir au Parlement "sur des bases objectives reposant sur des données démographiques et des équilibres nationaux".

Ce projet de loi qui s'inscrit en droite ligne avec la révision de la loi relative au découpage territorial du pays, prend en compte l'actualisation de la base démographique adoptée pour chaque wilaya, tout en révisant la règle de calcul de la répartition des sièges, afin de garantir une répartition plus précise et équilibrée.

Selon l'exposé, le projet de loi comporte dix (10) articles dont les dispositions s'appuient sur "l'augmentation des circonscriptions électorales de 58 à 69, en sus de la circonscription électorale de la communauté nationale établie à l'étranger". Il prévoit également de revoir le nombre de sièges à pourvoir à l'APN, "en attribuant un (1) siège pour chaque tranche de 120.000 habitants, tout en garantissant un minimum de deux (2) sièges pour chacune des wilayas dont le nombre de population est inférieur à 200.000 habitants au lieu de trois (3) sièges actuellement".

Ainsi, le nombre total de sièges à pourvoir à l'APN a été fixé à "407 sièges, dont 395 résultant de l'application de l'opération de calcul pour les circonscriptions électorales à l'intérieur du pays, et 12 sièges au lieu de 8 pour renforcer la représentation de la communauté nationale établie à l'étranger, ce qui témoigne de la volonté de l'Etat de consolider ses liens avec les membres de la communauté nationale établis à l'étranger".

Pour le Conseil de la nation, le projet de loi propose "l'adoption du critère du nombre d'habitants pour l'élection des deux tiers (2/3) des membres, en phase avec l'amendement technique de la Constitution, afin d'adapter la représentation à la réalité démographique effective de chaque wilaya, au lieu du critère de deux (2) sièges pour chaque wilaya", a expliqué le ministre, relevant que le texte "attribue un (1) siège pour chaque circonscription électorale dont le nombre d'habitants est égal ou inférieur à 250.000 habitants, et deux (2) sièges pour chaque circonscription électorale dont le nombre d'habitants est supérieur à 250.000 habitants". S'agissant du tiers (1/3) restant, "il est désigné par le président de la République parmi les personnalités et les compétences nationales dans les domaines scientifique, professionnel, économique et social, et ce, conformément à l'article 121 de la Constitution". Par conséquent, le nombre total des membres du Conseil de la nation s'élève à 177 membres au lieu de 174", soit trois (3) membres de plus, le nombre de sièges à pourvoir pour les deux tiers des membres élus passant de 116 à 118 sièges et le nombre des membres désignés au titre du tiers présidentiel de 58 à 59.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE Sayoud réaffirme l'engagement de l'Etat



Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a réaffirmé, lundi, l'engagement de l'Etat en faveur de l'instauration effective de la démocratie participative et de la consolidation du principe d'égalité entre toutes les régions du pays dans différents domaines.

Répondant aux préoccupations des présidents des groupes parlementaires à l'Assemblée populaire nationale (APN) concernant le projet de loi fixant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir au Parlement, le ministre a souligné qu'"il y a une volonté politique, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour bâtir une Algérie ouverte à tous, qui incarne concrètement le principe de la démocratie participative".

Il a estimé que l'Algérie a franchi "des étapes considérables" dans ce domaine, rappelant les nombreux textes législatifs ayant renforcé cette démarche, à l'instar de l'amendement technique de la Constitution et de la loi sur les partis politiques.

S'agissant du projet de loi en débat, le ministre a indiqué que les dispositions qu'il contient visent, dans leur ensemble, à harmoniser le processus électoral avec le nouveau découpage territorial, afin de "consolider le principe d'égalité entre toutes les wilayas".

A cette occasion, M. Sayoud a précisé que l'élaboration du projet de texte s'est appuyée sur les données de l'Office national des statistiques (ONS), sur la base desquelles le nombre de sièges à pourvoir a été adapté. L'élaboration du projet de loi a également pris en compte, a-t-il ajouté, des variables fondamentales liées à la transition démographique et à la création de nouvelles wilayas.

Il a rappelé, en outre, que les projets de codes de la commune et de la wilaya sont actuellement à l'étude, révélant qu'une commission d'experts a été installée au niveau de la Présidence de la République et que ces textes seront soumis au Parlement une fois la mouture finale, parachevée.

Concernant la répartition future des sièges au sein des assemblées populaires communales et de wilaya (APC/APW), M. Sayoud a fait savoir que son département ministériel procède à l'élaboration d'un projet de décret exécutif visant l'actualisation du nombre de sièges pour l'ensemble des wilayas, précisant que ce texte sera prêt dans les prochains jours.

MEILLEURE START-UP EN 2026

Installation du jury du Prix du président de la République

Le jury du Prix du président de la République de la meilleure start-up pour l'année 2026 a été installé, sous la supervision du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, M. Noureddine Ouadah, indique lundi un communiqué du ministère.

Installé dimanche, conformément au décret présidentiel n 26-86 du 19 janvier 2026 portant création du Prix du président de la République de la meilleure start-up, le jury de l'édition 2026 est composé d'experts dans le domaine des nouvelles technologies des secteurs public et privé, d'un expert en capital-risque et



en financement, de membres du Comité national de labellisation, d'une experte en propriété industrielle et de compétences algériennes établies à l'étranger.

Ce Prix vise à mettre en avant les meilleures start-up, toutes catégories confondues, à encoura-

ger l'innovation et l'entrepreneuriat et à promouvoir l'économie de la connaissance et l'excellence.

Il tend également à promouvoir les solutions et services innovants développés par des compétences nationales, à rap-

procher l'innovation des entreprises économiques et à améliorer la visibilité de l'écosystème des start-up aux niveaux national et international.

Ce Prix récompense trois (3) catégories d'acteurs de l'écosystème des start-up : la meilleure "Scale-up", à laquelle est attribuée une attestation d'appréciation et un montant de trois millions de dinars (3.000.000 DA), la meilleure "Start-up" à laquelle est attribuée une attestation d'appréciation et un montant de deux millions de dinars (2.000.000 DA) et le meilleur "Projet innovant" auquel est attribué une attestation d'appréciation et un montant d'un million de dinars (1.000.000 DA), conclut le communiqué.

RÉCUPÉRATION DES FONDS DÉTOURNÉS

Des universitaires saluent l'engagement du Président Tebboune

L'annonce de la récupération de plus de 110 millions de dollars de fonds détournés et transférés illicitement à l'étranger, faite lors de la réunion du Conseil des ministres, tenue dimanche sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a été largement saluée, lundi par des universitaires à Constantine, qui y voient une consécration des principes de transparence et d'intégrité ainsi qu'un renforcement de la démarche adoptée par l'Etat en matière de lutte contre la corruption.

A ce propos, le Professeur Messaoud Dekhala, doyen de la Faculté des Sciences Politiques à l'Université Constantine 3 Salah-Bounider, a estimé que cette annonce constitue "la poursuite des progrès réalisés dans le dossier du recouvrement des fonds pillés et représente une victoire de la volonté politique visant à ancrer les principes de transparence et de gouvernance, tout en renforçant la confiance du citoyen envers les institutions de l'Etat". Il a souligné que "la gestion rigoureuse de ce dossier constitue la pierre angulaire du projet de construction de l'Algérie nouvelle, car elle dépasse la simple récupération d'actifs matériels pour consacrer la moralisation de la vie politique et le tarissement des sources de l'argent sale".

De son côté, le Professeur Zoheir Zouache, vice-doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion à l'Université Constantine 2 Abdelhamid-Mehri, a souligné que le recouvrement de ces fonds est de nature à "soutenir le trésor public et à permettre leur affectation au financement de projets de développement prioritaires".

Le même intervenant considère que cette opération porte également "un message fort de rassurance aux investisseurs quant à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement des mécanismes de contrôle financier, ce qui contribue à instaurer un environnement d'investissement transparent et stable, susceptible de



stimuler le flux d'investissements qualitatifs à forte valeur ajoutée, au service de la stabilité économique et du développement durable".

Pour sa part, M. Mehdi Chebarkha, enseignant de comptabilité et fiscalité à l'Université Constantine 2, a expliqué que la récupération de ces fonds représente "une victoire pour les normes comptables de contrôle". Il a considéré que "l'activation des mécanismes de traçabilité financière permet de prévenir toute manipulation des deniers publics à l'avenir, tout en garantissant l'orientation des ressources vers des investissements productifs". Dans le même contexte, M. Nadir Hamlaoui, enseignant de droit à la Faculté de droit de l'Université Constantine 1, a précisé que "le processus judiciaire suivi par l'Etat pour recouvrer les fonds détournés repose sur un arsenal juridique en adéquation avec les conventions internationales de lutte contre la corruption", notant que la coopération internationale dans la restitution de ces fonds "a consolidé la crédibilité de la justice algérienne auprès des instances juridiques et financières internationales".

Des enseignants universitaires et des experts en économie des wilayas de l'Ouest ont estimé, lundi, que la récupération des fonds détournés constitue une démarche

audacieuse et un acquis stratégique pour l'Algérie. A ce sujet, le doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Djilali-Liabès de Sidi Bel-Abbes, le professeur Tayeb Brahim Ouis, a affirmé que la récupération des fonds détournés représente "un acquis stratégique pour l'Etat algérien, car elle reflète une activation réelle des mécanismes de la justice internationale et renforce le principe de l'Etat de droit". Des experts en économie et en droit ont mis en avant, lundi, l'importance des mesures juridiques prises par l'Algérie pour récupérer ses fonds et biens détournés et illicitement transférés à l'étranger, estimant qu'il s'agit là du "fruit d'un travail rigoureux mené par les institutions de l'Etat". Dans une déclaration à l'APS, le consultant international en développement économique, Abderrahmane Hadeff a estimé que le dossier de la récupération des fonds détournés constitue un dossier "des plus sensibles et complexes dans le processus de transformation économique et institutionnelle", car il "ne se limite pas à la lutte contre la corruption, mais reflète également le passage de l'Etat à une nouvelle ère fondée sur le recouvrement de la souveraineté financière et le renforcement de la crédibilité des institutions, tant au niveau local qu'à l'étranger".

MÉCANISATION

Les agriculteurs saluent les instructions de Tebboune

Les professionnels du secteur agricole ont salué les instructions données par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, dimanche, afin de garantir la préparation de la prochaine campagne moisson-battage, à travers le renforcement de la mécanisation, estimant qu'elles permettront de mener l'opération dans des conditions optimales adaptées à l'abondance de production attendue.

Dans une déclaration à l'APS, le secrétaire national de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), M. Slimane Dribine, considère que ces décisions, qui traduisent l'attachement du président de la République à développer et à moderniser le secteur agricole, viennent répondre aux demandes croissantes des agriculteurs en

matériels nécessaires pour améliorer les rendements, essentiellement dans les filières stratégiques, à leur tête la filière céréalière.

L'UNPA accompagnera sur le terrain la mise en œuvre de ces décisions, a-t-il assuré, insistant sur l'impératif de fournir les équipements aux agriculteurs de manière équilibrée à l'échelle nationale, selon les quantités de production attendues dans chaque région.

Ces mesures viennent compléter les décisions proactives prises par le président de la République lors d'une réunion de travail consacrée, en janvier dernier, à la mécanisation agricole, au cours de laquelle il avait décidé la création de coopératives spécialisées dans la location de matériel agricole, tous types confondus, au profit des agriculteurs, pour étendre les surfaces

cultivées et accroître le rendement de la production agricole nationale, ainsi que la création d'un Conseil national de la mécanisation agricole, a rappelé M. Dribine. Ces décisions interviennent à l'approche de la campagne moisson-battage (12 avril) qui "augure de récoltes abondantes grâce aux conditions climatiques favorables et aux importantes précipitations enregistrées cette année", a-t-il soutenu.

Saluant l'engagement de l'Etat à renforcer la mécanisation du secteur, à travers la fourniture d'équipements agricoles adaptés aux spécificités de chaque région, l'intervenant a souligné l'importance de l'entretien du matériel et de la formation des agriculteurs et des opérateurs à l'usage efficient des équipements, tout en appelant à poursuivre les efforts de lutte contre la bureaucratie.

EDITO

L'Algérie et la Banque mondiale, un partenariat à consolider

Wassila. B

La rencontre, lundi à Alger, entre Karima Bakir Tafer, Secrétaire d'Etat chargée des Mines, et Cemile Hacibeyoglu Ceren, représentante résidente du Groupe de la Banque mondiale en Algérie, n'est pas une simple formalité administrative. Elle s'inscrit dans une dynamique profonde de refondation d'un secteur clé pour l'avenir économique du pays : l'industrie minière.

Longtemps sous-exploité, le sous-sol algérien regorge de richesses considérables. Le fer de Gara Djebilet, le phosphate intégré, le zinc-plomb... autant de projets structurants qui ne sont plus des promesses lointaines, mais des chantiers en cours.

Pourtant, leur succès ne repose pas uniquement sur les capacités techniques nationales. Il exige une ouverture méthodique aux expertises internationales et un accompagnement de haut niveau. C'est précisément là que le Groupe de la Banque mondiale prend tout son sens.

Les discussions ont mis l'accent sur l'assistance technique, l'échange d'expertises et le soutien aux investissements. Trois leviers essentiels.

La Banque mondiale ne se contente pas de prêter des fonds ; elle apporte une vision globale, des benchmarks internationaux et une crédibilité auprès des investisseurs étrangers. Son intérêt affiché pour le secteur minier algérien est un signal fort : Alger peut désormais s'appuyer sur un partenaire influent pour accélérer la transformation locale de ses ressources.

Mais cette coopération ne doit pas se limiter à des consultations épisodiques. Il est impératif de passer à une phase opérationnelle concrète.

D'abord, en matière de cadre juridique : le code minier algérien, déjà attractif, gagnerait à intégrer les recommandations de la Banque mondiale pour fluidifier les procédures et sécuriser les contrats. Ensuite, sur le volet formation : l'échange d'expertises doit bénéficier aux ingénieurs et techniciens algériens, afin de maîtriser toute la chaîne de valeur, de l'exploration à la transformation.

L'enjeu est également géopolitique. Dans un contexte de tensions sur les marchés des matières premières, l'Algérie a l'opportunité de devenir un fournisseur stable et responsable. La Banque mondiale peut l'aider à attirer des partenaires publics et privés de premier plan, tout en veillant aux standards environnementaux et sociaux.

Enfin, cette coopération doit être régulière et évaluée. Une feuille de route claire, avec des jalons précis, serait la bienvenue. Les deux parties ont montré leur volonté. Reste à la transformer en actions mesurables.

Le secteur minier algérien est à un tournant. Avec un accompagnement adapté, il peut devenir un pilier de la diversification économique, loin de la seule rente hydrocarbonnière. La main tendue par la Banque mondiale mérite d'être saisie fermement.

SAHARA OCCIDENTAL

L'Armée cible les positions de l'occupant marocain dans le secteur de Mahbès



Les unités de libération sahraouie (APLS) ont ciblé, dimanche, les positions des forces d'occupation marocaines dans le secteur de Mahbès, leur infligeant de "lourdes pertes humaines et matérielles", indique un communiqué militaire du ministère sahraoui de la Défense.

Les unités de l'APLS ont mené, dimanche, des bombardements intenses ciblant les positions des forces d'occupation marocaines dans le secteur de Mahbès", selon le communiqué rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS). Les attaques de l'armée sahraouie "se poursuivent contre les positions des forces d'occupation marocaines, leur infligeant de lourdes pertes humaines et matérielles le long du mur de la honte (mur de sable)", conclut le communiqué.

INONDATIONS AU PAKISTAN

Au moins 45 morts et plus de 100 blessés à Khyber Pakhtunkhwa



Au moins 45 personnes sont mortes et 105 autres ont été blessées dans la province de Khyber Pakhtunkhwa, dans le nord-ouest du Pakistan, en raison des fortes pluies et des incidents associés depuis le 25 mars, a rapporté lundi Geo TV, citant un nouveau bilan annoncé par les autorités locales.

Un précédent bilan a fait état de 32 morts. Selon le service de gestion des catastrophes de la province, les habitants ont principalement été blessés à cause de l'effondrement de bâtiments emportés par les eaux.

Au total, 442 maisons ont été endommagées, dont 60 ont été entièrement détruites.

PALESTINE OCCUPÉE

Fattouh condamne les actes de vandalisme commis par des colons sionistes à Naplouse

Le président du Conseil national palestinien, Rouhi Fattouh, a condamné les actes de vandalisme commis lundi par des colons sionistes dans la ville d'Al-Lubban Al-Sharqiya, au sud de Naplouse, en Cisjordanie occupée, les qualifiant de "terrorisme organisé".

Dans un communiqué repris par des médias, Fattouh a expliqué que "l'incendie des maisons et des tentes des citoyens, de trois véhicules et l'agression contre des citoyens dans la zone nord de Wadi al-Al-Lubban, en plus de l'incendie de véhicules à Qusra et du vol de bétail, reflètent un comportement criminel soutenu et protégé par le gouverne-

ment d'occupation colonial et relèvent d'une politique de terrorisme organisé qui leur fournit une couverture politique et juridique pour ces crimes".

Il a souligné que "ces attaques constituent une violation des règles du droit international humanitaire, des crimes de guerre au regard des Conventions de Genève, des résolutions des Nations Unies et de la Cour internationale de Justice".

Le président du Conseil national palestinien a souligné que "le maintien de cette approche témoigne de l'incapacité de la communauté internationale à assumer ses responsabilités juridiques et morales", appe-

lant à "une protection internationale urgente pour le peuple palestinien, à une action immédiate pour que les dirigeants de l'occupation et les colons rendent des comptes devant les tribunaux internationaux et à mettre fin à la politique d'impunité".

Fattouh a affirmé, enfin, que "le peuple palestinien restera enraciné sur sa terre et que ce terrorisme ne brisera pas sa volonté, mais renforcera au contraire son attachement à ses droits nationaux légitimes, au premier rang desquels figurent son droit à la liberté et à la création d'un Etat palestinien indépendant avec El Qods pour capitale.

1.497 MARTYRS ET 4.639 BLESSÉS

De nouvelles frappes aériennes sionistes font 16 martyrs au Liban

Des avions de combat sionistes ont mené dimanche soir et lundi des frappes aériennes sur plusieurs zones du sud du Liban et de la vallée de la Bekaa, faisant au moins 16 martyrs et plusieurs blessés, selon des sources officielles libanaises. Une frappe aérienne sur Machghara, dans la plaine de la Bekaa, a fait deux martyrs et cinq blessés.

Selon les mêmes sources, quatre personnes sont tombées en martyrs à Nabatieh, dans le sud du Liban dans une frappe de

drone, et une autre sur la route Fakhr al-Din-Toul a fait deux autres martyrs. Une autre frappe près de l'hôpital Gandour a fait un martyr. Dans le même temps, à Burj Rahal, une frappe aérienne a fait trois martyrs.

Six personnes sont tombées en martyrs dans le village d'Ebba, rapportent les mêmes sources. Depuis le 2 mars, jour où l'entité sioniste a lancé une campagne massive de bombardements sur le Liban. Au moins 1.497 personnes y sont tombées en martyrs

et 4.639 autres ont été blessées, selon le ministère libanais de la Santé.

En dépit de l'accord de cessez-le-feu en vigueur depuis fin novembre 2024, l'armée sioniste poursuit ses agressions contre le Liban, faisant des centaines de martyrs et de blessés. Le cessez-le-feu stipulait que les forces sionistes devaient retirer leurs forces du Sud-Liban. Or, l'armée sioniste maintient cinq avant-postes sur le territoire libanais, une mesure critiquée par les autorités libanaises qui exigent la fin de ce déploiement.

ENVIRONNEMENT

Première "COP Océans" du 11 au 22 janvier 2027

La première réunion formelle (COP1) des Etats ayant ratifié le traité historique pour protéger la haute mer aura lieu du 11 au 22 janvier 2027, a annoncé lundi le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric.

Après consultations avec les Etats membres, la commission préparatoire à la mise en oeuvre de ce traité officiellement entré en vigueur au début de l'année avait proposé de tenir cette réunion inaugurale au siège de l'ONU à New York à ces dates, qui devaient être confirmées par le secrétaire général de l'ONU. A l'issue de la dernière réunion préparatoire la semaine passée à New York, l'Alliance pour la haute mer a salué les "progrès" réalisés pour préparer le terrain de la COP1.

Après des années d'attente pour les défenseurs des océans, le traité, désormais ratifié par 87 pays et signé par 144, est entré en vigueur, sur le papier, fin janvier. Mais la plupart des instruments qu'il prévoit auront besoin de décisions spécifiques des COP successives pour prendre vie, en particulier les futures aires marines protégées.

LIBAN

L'OMS confirme 92 attaques sionistes contre des établissements de santé

Les établissements de santé au Liban ont été la cible de 92 attaques sionistes, alors que la campagne d'agression militaire menée par l'entité se poursuit depuis début mars, a indiqué lundi le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus.

"L'OMS a confirmé 92 attaques contre des

établissements de santé, des véhicules médicaux, du personnel médical et des entrepôts, ayant fait 53 martyrs et 137 blessés", a écrit M. Ghebreyesus sur les réseaux sociaux, exprimant sa crainte que de telles attaques puissent "devenir la nouvelle norme".

Il a appelé la communauté internationale à "affirmer sans ambiguïté que la protection

des soins de santé n'est pas une option, mais une obligation universelle et un indicateur de notre humanité commune".

Dans le contexte de l'élargissement des opérations militaires de l'entité sioniste, il a appelé toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à garantir la protection des

établissements de santé, du personnel médical et des patients.

Le bilan de l'agression sioniste contre le Liban s'élève à 1.497 martyrs et 4.639 blessés, depuis le 2 mars, a annoncé dimanche le ministère libanais de la Santé.

ARBITRAGE

Coup d'envoi à Oran du séminaire « MA FIFA » dédié aux jeunes talents



Le séminaire "MA FIFA" dédié aux jeunes talents de l'arbitrage a débuté dimanche à Oran, dans le cadre du programme de formation continue mis en place par la Fédération algérienne de football (FAF), en partenariat avec la Fédération internationale (FIFA), a indiqué l'instance fédérale sur son site officiel.

Ce séminaire de formation qui se poursuivra jusqu'au 9

avril s'inscrit dans un cycle entamé depuis trois ans, visant à accompagner l'émergence d'une nouvelle génération d'arbitres prometteurs, souligne la même source.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le directeur national de l'arbitrage, Mehdi Abid Charef, qui a souhaité la bienvenue aux instructeurs FIFA ainsi qu'aux participants, tout en mettant en avant l'importance de ce

type de regroupements pour le développement de l'arbitrage national.

Ce séminaire regroupe 38 arbitres, dont quatre (4) femmes, engagés dans ce programme de formation. Les travaux sont encadrés par l'instructrice technique FIFA, N'dah François Tempa, ainsi que par l'instructeur physique FIFA, Nasreddine Cherifi. Au programme de ce stage figurent plusieurs activités

alternant entre séances théoriques et exercices pratiques. Un test physique est notamment prévu ce lundi à l'annexe du stade Miloud Hadeff, afin d'évaluer la condition physique des arbitres participants.

A travers cette initiative, la FAF réaffirme sa volonté de renforcer les compétences des jeunes arbitres et de préparer efficacement la relève du corps arbitral national.

USM EL HARRACH Lyamine Bouguera prend les commandes de l'équipe



La direction de l'USM El Harrach (Ligue 2 amateur), a annoncé ce lundi, la nomination de l'entraîneur Lyamine Bouguera à la tête de la barre technique de l'équipe jusqu'à la fin de la saison, en remplacement de l'entraîneur Abderrahmane Othmane.

Bouguera sera assisté dans ses fonctions par Zegdoudi Farid au sein du staff technique, précise l'USMH dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux.

Le nouvel entraîneur dirigera ce lundi sa première séance d'entraînement, en préparation du match face à l'ASO Oran prévu vendredi prochain pour le compte de la 26e journée du championnat de Ligue 2 amateur groupe Centre-Ouest.

La direction de l'USMH a souhaité bonne chance au staff technique dans ses nouvelles fonctions.

Pour rappel, l'entraîneur Abderrahmane Othmane avait démissionné de son poste juste après la défaite essuyée en déplacement contre le RC Arbaa (2-0) samedi dernier pour le compte de la 25e journée.

L'USM El Harrach occupe actuellement la deuxième place au classement général avec 52 points à douze longueurs du leader incontesté la JS El Biar (61 pts).

LIGUE 1 MOBILIS

Le leader chute à Béchar, le CRB signe une démonstration offensive

Le MC Alger, solide leader du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football, a concédé un coup d'arrêt en s'inclinant dimanche soir en déplacement face à JS Saoura (2-1), alors que le CR Belouizdad a étriillé à domicile l'ES Mostaganem sur le score sans appel de 7 à 0, en clôture de la 25e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football.

Le Doyen, qui restait sur cinq succès de suite, a ouvert le score grâce à Naïdji (15e), avant que les gars de la Saoura n'égalisent sur une belle tête du défenseur Zaâlani, peu avant la pause (45e+1). Le pressing exercé par les gars de Béchar en fin de match a fini par porter ses fruits. Saâdi s'est joué de la défense mouloudéenne, avant de tromper la vigilance du portier algérois Ramdane (80e), et offrir à son équipe une précieuse victoire dans la course au podium. Les Verts et Rouges restent tout de même largement en tête avec 52 points, et deux matchs en moins, à neuf longueurs sur leur dauphin, la JS Saoura (43 pts). Au stade Nelson-Mandela de Baraki, le CRB n'a laissé aucune chance à son adversaire mostaganémois. Le capitaine Benguit a montré la voie en ouvrant le score dès la 12e minute, avant que Khacef ne fasse le break à la 25e minute. Benguit a ensuite signé un doublé à la 33e minute, puis Boussouar a aggravé la marque trois minutes plus tard. Au retour des vestiaires, Boussouar a inscrit son deuxième but personnel (61e), avant que Benguit ne complète son triplé deux minutes plus tard. L'Ivoirien Ahoua a finalement clôturé le festival offensif à la 80e minute. Ce deuxième succès consécutif permet au Chabab de re-



monter provisoirement à la cinquième place avec 38 points, et trois matchs en moins, tandis que l'Espérance reste engluée dans la zone de relégation, au 14e rang avec 17 unités. La JS Kabylie, de son côté, a laissé échapper deux précieux points face à la lanterne rouge. Le MC El-Bayadh avait pourtant manqué un penalty dès la 7e minute par Belmiloud, avant de trouver finalement la faille grâce à Barkat à la demi-heure de jeu. Les visiteurs ont réagi avant la pause par Boudebouz, auteur du but égalisateur à la 38e minute. Après deux victoires de rang, sous la conduite du coach intérimaire, Rabah Bensafi, le club de la ville des Genêts marque ainsi le pas et demeure à la septième place avec 35 points. Le MC El-Bayadh reste dernier avec 15 unités et voit ses chances de maintien s'amenuiser davantage. L'autre relégable, le Paradou AC, a subi une nouvelle déconvenue en déplacement sur le terrain de l'USM Khenchela (1-0), soit son neuvième revers de rang. L'unique réalisation de la rencontre a été inscrite par l'international gabonais Matouti (40e). Le Paradou de l'entraîneur Azzedine Aït Djoudi, occupe tou-

jours une position délicate au classement, à la 14e place avec 17 points. Rien ne va plus non plus pour l'USM Alger, battue à Chlef par l'ASO (2-1). Les Algérois avaient pourtant ouvert la marque grâce à l'Ivoirien Kamagate à la 27e minute, pour son premier but avec les Rouge et Noir. Mais les locaux ont inversé la tendance par Benchouia (36e), avant que Debbari ne transforme un penalty à la 68e minute. Cette troisième défaite de suite fait glisser l'USMA à la 11e position avec 29 points (et trois matchs en moins, NDLR) alors que l'ASO Chlef remonte à la 10e place avec 31 unités. Enfin, l'ES Sétif et l'ES Ben Aknoun se sont neutralisées (1-1). Djabout a donné l'avantage aux visiteurs dès la 12e minute, avant que Boubakeur ne rétablisse l'équilibre trois minutes plus tard. Au classement, l'ESS reste 13e avec 27 points, tandis que l'ES Ben Aknoun rejoint la JS Kabylie à la septième place avec 35 unités. En ouverture de cette journée, disputée vendredi, le MC Oran est allé s'imposer en déplacement face au CS Constantine (1-0), tandis que le MB Rouissat et l'Olympique Akbou se sont neutralisés (1-1).

LIGUE 2 AMATEUR La LNFA modifie le programme des compétitions d'avril et mai

La Ligue nationale du football amateur (LNFA) a procédé ce lundi, à des modifications dans le programme des mois d'avril et mai du championnat de Ligue 2 dont la 30e et dernière journée, initialement prévue les 1 et 2 mai 2026, a été décalée au mardi 5 mai.

26e journée: vendredi 10 avril 27e journée: vendredi 17 et samedi 18 avril 28e journée: mardi 21 avril, match avancé entre le CA Batna et la JS Bordj Menaiel. Le reste de cette journée aura lieu les vendredis 24 et samedi 25 avril.

29e journée:vendredi 1er mai.
30e journée:mardi 5 mai.

JOURNÉE MONDIALE DU SPORT

Le COA met en avant les valeurs de paix et de développement



Le Comité olympique et sportif algérien (COA) a célébré lundi, à l'instar de la famille olympique mondiale, la Journée mondiale du sport au service du développement et de la paix, une

initiative instaurée par les Nations unies avec le soutien du Comité international olympique (CIO).

Dans un communiqué publié à cette occasion, la COA a souligné que le sport ne se

limite pas à la compétition pour les titres et les médailles, mais constitue "un outil essentiel pour promouvoir la coexistence pacifique et contribuer au développement durable".

Le Comité a également mis en avant le rôle du sport en tant que langage universel dépassant les frontières et les différences, le qualifiant de "levier efficace" pour bâtir des sociétés plus solidaires et en meilleure santé. Il représente, selon la même source, un moyen privilégié de diffuser les valeurs olympiques et de renforcer le respect mutuel, notamment auprès de la jeunesse algérienne.

Placée cette année sous le slogan "Le sport brise les barrières et construit des ponts", cette journée reflète, selon la COA, l'essence même des principes olympiques. Dans un monde où les divergences politiques ou géographiques peuvent diviser, le sport demeure un facteur de rapprochement entre les peuples, favorisant l'esprit sportif et la compréhension mutuelle.

COUPE DU MONDE DE GYMNASTIQUE 2026

Kaylia Nemour en or à la poutre

La championne olympique algérienne Kaylia Nemour a remporté la médaille d'or au concours de la poutre, dans le cadre de la quatrième étape de la Coupe du monde 2026 de gymnastique artistique, organisée au Caire (Egypte).

L'Algérienne de 19 ans a obtenu la première place avec une note de 14.266, devant les deux chinoises, Ke Quinquin (13.166), médaillée d'argent, et Qiu Qiyuan (12.833), médaillée de bronze.

La championne olympique avait été sacrée la veille aux barres asymétriques avec un total de 14.033, devant la Chinoise, Jiang Shuting (13.700) et la Slovène Hribar Lucija.

C'est une nouvelle étape pour la gymnaste algérienne dans le circuit de la Coupe du monde 2026, après les deux premières manches organisées à Cottbus (Allemagne) et à Bakou (Azerbaïdjan). La gymnaste algérienne prolonge ainsi son record : elle n'est jamais repartie d'une coupe du monde sans médaille. Au total, elle compte trois médailles d'or et deux en argent en trois participations cette année.

La cinquième étape de la Coupe du monde 2026 de gymnastique artistique se déroulera du 9 au 12 avril à Osijek (Croatie), alors que celle de Doha (Qatar), prévue du 14 au 18 avril, a été annulée par l'instance internationale.

L'Algérienne prendra également part aux Championnats d'Afrique à partir de 21 avril au Cameroun avec l'objectif de garnir encore plus sa vitrine que ce soit aux barres asymétriques, à la poutre ou au sol.

TENNIS JUNIORS

Place aux phases finales du tournoi international J100 à Ben Aknoun

Le coup d'envoi du Tournoi international ITF junior J100 "Algiers", a été donné lundi au Centre fédéral d'entraînement de Ben Aknoun, avec le déroulement des matchs des tableaux finaux (garçons et filles). Soixante-quatre (64) joueurs (32 garçons et 32 filles) issus de dix-huit (18) pays, prennent part à ce rendez-vous international. Il s'agit de l'Algérie (pays hôte), Tunisie, Russie, République tchèque, Turquie, Italie, Pologne, France, Portugal, Maroc, Egypte, Bulgarie, Allemagne, Roumanie, Grande Bretagne, Corée du Sud, Canada et Kazakhstan. La phase des qualifications a été disputée les samedi et dimanche selon le programme dévoilé par les organisateurs. Ce tournoi se déroule en simple et en double, garçons et filles. Le juge-arbitre algérien, Amine Mohatet, titulaire du White-Badge dirige les tableaux. C'est le troisième tournoi international de suite que la Fédération algérienne de tennis organise après les J30 et J60 organisés du 21 mars au 4 avril au Tennis club de Bachdjarah (Alger).



BOXE

Fatiha Mansouri en or au tournoi international de Bakou

La boxeuse algérienne Mansouri Fatiha (-51 kg) a remporté la médaille d'or au tournoi international "Route de la soie" organisé à Bakou, en s'imposant en finale face à la Kazakhe Rakhimberdi Znaz sur le score serré de 3 à 2, a indiqué lundi la Fédération algérienne (FAB).

Cette consécration vient couronner la participation de la sélection nationale algérienne de boxe à cette compétition internationale, disputée du 2 au 8 avril dans la capitale azer-

baïdjanaise, après un stage de préparation commun avec l'équipe locale.

En effet, la délégation algérienne (seniors hommes et dames) avait rallié Bakou fin mars pour un regroupement qui s'est déroulé du 26 mars au 1er avril, dans le cadre du programme de préparation établi par la Fédération algérienne de boxe.

Ce stage, ponctué par des séances d'entraînement conjointes, visait à améliorer les aspects techniques et physiques des pugilistes

nationaux en vue des prochaines échéances internationales.

La participation au tournoi "Route de la soie" a ainsi constitué une étape importante pour évaluer le niveau des boxeurs algériens face à une concurrence relevée, tout en renforçant leur expérience sur la scène internationale.

La médaille d'or décrochée par Mansouri Fatiha confirme les progrès réalisés par la boxe féminine algérienne et illustre les efforts

consentis par l'instance fédérale pour offrir des conditions optimales de préparation aux athlètes nationaux.

La délégation algérienne engagée dans ce stage et ce tournoi était composée de huit boxeurs et de quatre boxeuses, encadrés par un staff technique composé de l'entraîneur Harima Khaled, assisté de Aarab Hamza chez les hommes, tandis que l'équipe féminine est dirigée par l'entraîneur Waddahi Mohamed Amine, assisté de Benyettou Imad.

CHAMPIONNAT NATIONAL MILITAIRE D'ATHLÉTISME

Plus de 190 athlètes en lice à Bechar

Quelque 193 athlètes représentants 22 équipes issus des différents commandements des six (6) Régions militaires et des écoles militaires prennent part, depuis lundi à Bechar, aux compétitions du Championnat national militaire d'athlétisme, dont le coup d'envoi officiel a été donné par l'adjoint du Commandant de la Troisième Région militaire (3e RM).

Cette compétition sportive nationale militaire, qui se déroule au complexe sportive de la zone bleue de Bechar, a débuté par des

courses éliminatoires du 100 et 400 mètres dames et messieurs et des finales de saut en longueur "Dames" et lancer de poids "Messieurs".

L'après-midi sera consacrée aux finales du 1.500, 800 mètres et saut en hauteur. La compétition se poursuivra jusqu'à mercredi, avec au programme d'autres épreuves dans différentes disciplines, à l'instar du lancer de poids, le saut en longueur et des finales des courses des 100, 400, 800 et 1.500 mètres dames et messieurs.

Lors de son allocution inaugurale, l'adjoint du Commandant de la Troisième Région militaire (3e RM) a souligné l'importance de la discipline sportive d'athlétisme dans le renforcement de la constitution physique de l'élément militaire, estimant que "l'athlétisme est à la base de tous les sports, car il est complémentaire et allie le physique et le mental".

Ce Championnat national militaire est une opportunité pour les participants pour faire montre de leurs aptitudes physiques,

mentales et éthiques, et leur culture de la victoire loyale, a-t-il ajouté, appelant les participations à ce Championnat national militaire à faire prévaloir l'esprit sportif et la compétition loyale.

Il convient de rappeler que les équipes participantes à cette compétition sont issues, en plus des six (6) RM du pays, des différents commandements et forces de l'Armée Nationale Populaire (ANP), en plus des différentes écoles supérieures.



Hippodrome Kaid-Ahmed de Tiaret

Journée N° 095
Par Zeggai Abdelkader



Fiche technique: **Paris Quarté et Quinté**

Départ de la première course à **16h** - Prix: **Maghrabia** - Pur-Sang arabe
Distance : **1.300** mètres - Dotation : **350.000** DA - Paris **Quarté-Quinté**

1 - ISHRAQ EL MESK
YS. BADAOUI 56 kg
22-02-2025 1.500 m 8ème
JJ/ AB. AIDA 54 kg 13 pts
09-08-2025 1.400 m 7ème
AP/ Y. CHELLAL 49 kg 12 pts
12-08-2025 1.000 m 1ère T.N.C
AP/ Y. CHELLAL 49 kg 12 pts
23-08-2025 1.200 m 2ème
AB. AIDA 55 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 6ème
YS. BADAOUI 56 kg 12 pts
Elle aura une chance logique pour négocier une place honorable malgré son dernier échec.

Conclusion : A revoir.
4 - JAZZE DE SERSOU
F. ABDI 55 kg
16-09-2025 1.300 m 8ème
AP/ F. BOUBEKEUR 52 kg 12 pts
14-10-2025 1.000 m 10ème
AP/ F. BOUBEKEUR 52 kg 12 pts
10-02-2026 1.300 m 11ème
F. ABDI 55 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 10ème
F. ABDI 55 kg 12 pts
Il n'a montré aucune valeur suffisante depuis son premiers pas.
Conclusion : A revoir.

Conclusion : Une priorité.
2 - GO D'HEM
JJ/ AEK. DJELLOULI 55 kg
01-07-2025 1.200 m 2ème
AP/ AEK. DJELLOULI 55 kg 12 pts
05-08-2025 1.300 m 1er T.N.C
AP/ AEK. DJELLOULI 55,5 kg 12 pts
16-08-2025 1.300 m 3ème
AP/ AEK. DJELLOULI 56,5 kg 12 pts
21-10-2025 1.500 m 8ème
AP/ AEK. DJELLOULI 54 kg 12 pts
24-03-2026 1.400 m 10ème
JJ/ AEK. DJELLOULI 54 kg 12 pts
Le parcours du jour pourrait bien avantager ses chances pour effacer ses derniers échecs.

5 - RITEJ EL MESK
K. HAOUA 54 kg
03-05-2025 1.400 m 2ème
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
05-07-2025 1.300 m 2ème
AB. AIDA 54 kg 12 pts
09-08-2025 1.400 m 2ème
AB. AIDA 54 kg 12 pts
25-10-2025 1.500 m 6ème
AB. AIDA 53 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 3ème
K. HAOUA 55 kg 12 pts
Elle ne va pas avoir de difficultés pour jouer les premiers rôles de ce prix.
Conclusion : Une priorité.

Conclusion : Une possibilité.
3 - JOUHAINA
AZ. ATHMANA 55 kg
11-11-2025 1.300 m 10ème
M. BELMORSELI 52 kg 12 pts
23-12-2025 1.300 m 12ème
M. BELMORSELI 50 kg 12 pts
20-01-2026 1.000 m 10ème
R. BELMORSELI 55 kg 12 pts
10-02-2026 1.300 m 12ème
R. BELMORSELI 54 kg 12 pts
17-02-2026 1.300 m 9ème
H. BELMORSELI 55 kg 12 pts
Ses premiers pas aux courses hippiques ne plaident pas en sa fa-

6 - INITIAL
W. HAMOUL 54 kg
04-11-2025 1.300 m retirée
HA. EL FERTAS 53 kg 14 pts
23-12-2025 1.300 m 7ème
AP/ IB. BIZ 48 kg 12 pts
20-01-2026 1.000 m 4ème
M. DJELLOULI 56 kg 12 pts
10-02-2026 1.300 m 9ème
JJ/ KR. BOUBEKEUR 54 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 5ème
HO. EL FERTAS 53 kg 12 pts
Elle demeure compétitive pour un accessit d'autant qu'elle est bien montée sur sa distance du jour.

PROPRIETAIRES	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	CDS.	ENTRAINEURS
AH. FEGHOULI	1 ISHRAQ EL MESK	YS. BADAOUI	56	3	YS. BADAOUI
MZ. METIDJI	2 GO D'HEM	JJ/ AEK. DJELLOULI	55	12	H. DJELLOULI
M. ASLI	3 JOUHAINA	AZ. ATHMANA	55	2	PROPRIETAIRE
F. METIDJI	4 JAZZE DE SERSOU	F. ABDI	55	5	H. DJELLOULI
M. DJELLOULI	5 RITEJ EL MESK	K. HAOUA	54	7	H. DJELLOULI
F. METIDJI	6 INITIAL	W. HAMOUL	54	10	H. FATMI
MZ. METIDJI	7 GOAL D'HEM	JJ/ KH. BENKHATO	54	6	K. ASLI
K. BELARBI	8 FASSY	AP/ F. BOUBEKEUR	53	4	S. ROUANE
H. METIDJI	9 JORIX	HO. EL FERTAS	53	11	H. DJELLOULI
H. MEHARECHE	10 BISKA M'HARECHE	JJ/ KR. BOUBEKEUR	53	1	PROPRIETAIRE
HARAS EL MESK	11 HADIL EL MESK	HA. EL FERTAS	52	9	YS. BADAOUI
F. METIDJI	12 JIANNA	AP/ IB. BIZ	52	8	H. FATMI

Conclusion : Une priorité.
7 - GOAL D'HEM
JJ/ KH. BENKHATTOU 54 kg
13-02-2024 1.000 m 13ème
SH. BENYETTOU 54 kg 14 pts
16-04-2024 1.600 m retiré
AP/ KH. BENKHATTOU 54 kg 12 pts
17-02-2026 1.300 m arrêté
JJ/ KH. BENKHATTOU 53 kg 12 pts
24-02-2026 1.400 m arrêté
HA. EL FERTAS 53 kg 12 pts
10-03-2026 1.400 m 9ème
JJ/ KH. BENKHATTOU 54 kg 12 pts
Sa participation dans cette épreuve n'est qu'une simple figuration pour garnir les stalles.
Conclusion : A revoir.

l'apprenti F. Boubekour.
Conclusion : Une priorité.
9 - JORIX
HO. EL FERTAS 53 kg
10-03-2026 1.400 m 10ème
HO. EL FERTAS 53 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 11ème
JJ/ KH. BENKHATTOU 54 kg 12 pts
Ses premiers pas aux courses hippiques ne plaident pas en sa faveur.
Conclusion : A revoir.

23-08-2025 1.200 m 1ère T.N.C
AP/ Y. CHELLAL 52,5 kg 12 pts
25-10-2025 1.500 m 8ème
HO. EL FERTAS 54 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 9ème
MD. ASLI 54 kg 12 pts
31-03-2026 1.600 m 9ème
HA. EL FERTAS 54 kg 12 pts
Elle aura une chance pour se défendre malgré ses derniers échecs.
Conclusion : Une priorité.

Conclusion : A revoir.
8 - FASSY
AP/ F. BOUBEKEUR 53 kg
23-12-2025 1.300 m 8ème
AP/ F. BOUBEKEUR 49 kg 12 pts
30-12-2025 1.500 m 9ème
JJ/ KR. BOUBEKEUR 50 kg 12 pts
20-01-2026 1.000 m 7ème
JJ/ KH. BENKHATTOU 52 kg 12 pts
10-02-2026 1.300 m 4ème
JJ/ KH. BENKHATTOU 54 kg 12 pts
24-02-2026 1.400 m 7ème
JJ/ KH. BENKHATTOU 54 kg 12 pts
Elle est à retenir en priorité dans ce genre de confrontation avec

10 - BISKA M'HARECHE
JJ/ KR. BOUBEKEUR 53 kg
20-01-2026 1.000 m 5ème
JJ/ AEK. DJELLOULI 54 kg 12 pts
10-02-2026 1.300 m 6ème
JJ/ AEK. DJELLOULI 54 kg 12 pts
24-02-2026 1.400 m 11ème
JJ/ KR. BOUBEKEUR 54 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 7ème
H. BELMORSELI 54 kg 12 pts
Le parcours du jour pourrait bien l'avantager malgré son changement de monte.
Conclusion : Une possibilité.

12 - JIANNA
AP/ IB. BIZ 52 kg
02-12-2025 1.300 m 10ème
AP/ IB. BIS 50 kg 12 pts
13-01-2026 1.400 m 10ème
AP/ IB. BIS 50 kg 12 pts
20-01-2026 1.000 m 6ème
AP/ F. BOUBEKEUR 50 kg 12 pts
10-02-2026 1.300 m 5ème
HO. EL FERTAS 53 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 4ème
AP/ IB. BIZ 50 kg 12 pts
Elle est à retenir en priorité, vu ses récentes sorties enregistrées à deux reprises sur 1.300m.
Conclusion : Une priorité.

PRONOSTICS

PARI QUARTE
5 - 1 - 6 - 12 - 11
Possibilités: 8 - 2
Champ F : 5 - 1 - 6 - X
Champ F : 5 - 1 - X - 12
Champ D : 5 - 1 - X - X
5 - 1 - 12 - 6 - 11 - 2

PARI QUINTE
5 - 1 - 6 - 12 - 11 - 8
Possibilités: 2 - 10
Champ F : 5 - 1 - 6 - 12 - X
Champ F : 5 - 1 - 6 - X - 11
Champ D : 5 - 1 - 6 - X - X
5 - 1 - 12 - 6 - 11 - 2 - 10



Résultats et Rapports P.M.U
Hippodrome de Laghouat Lundi 06/04/2026
Paris TIERCE-QUARTE-QUINTE 6 - 3 - 14 - 1 - 12 / R. 8
TIERCE G: 300 DA P: 60 DA C: 30 DA
QUARTE G: 2.000 DA P: 200 DA T: 100 DA
QUINTE G: 3.800 DA P: 190 DA Q: 30 DA